

IV. — MAURITANIE

En 1984, pour la cinquième fois depuis la chute du président Mokhtar Ould Daddah, le 10 juillet 1978, la Mauritanie connaît un changement de régime par la force. La situation politique du pays avait cependant donné des signes de stabilisation l'année précédente. Mais la reconnaissance, par le chef de l'État mauritanien, dans les premiers mois de 1984, de la République arabe sahraouie et démocratique (RASD), exacerbe les divisions à l'intérieur du régime. La Mauritanie n'est jamais parvenue à rester réellement neutre dans le conflit qui se déroule à ses frontières, entre le Maroc et le Front POLISARIO soutenu par l'Algérie. Affaibli par ses dissensions internes, le régime du président Ould Haidalla est encore fragilisé par une situation économique qui se dégrade sur fond de scandales financiers. Lorsque le coup d'État survient, le 12 décembre, il semble à de nombreux observateurs l'aboutissement logique d'une dégradation de la situation. Mais il devient évident aussi, qu'il peut avoir des répercussions au plan régional.

I. — L'ABANDON DE LA POLITIQUE DE NEUTRALITÉ DANS LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL PORTE LE DERNIER COUP A UN RÉGIME CHANCELANT

Lorsque le 12 décembre 1984, au petit matin, les blindés du chef d'état-major quittent leur caserne de Nouakchott pour prendre possession du Palais présidentiel, le président Khouna Ould Haidalla est à Bujumbura, capitale du Burundi, où il assiste à la conférence annuelle des chefs d'État de France et d'Afrique. Chef de l'État depuis le 4 janvier 1980, le président Ould Haidalla avait hésité à quitter la Mauritanie, car il se savait menacé (1). En fait, il quittera le Burundi sans se douter qu'il est en passe de devenir le quatrième ex-président mauritanien, et ne l'apprendra qu'à Brazzaville où il fait escale. Refusant l'hospitalité que lui offre le président congolais, Sassou N'Guesso, le lieutenant-colonel Ould Haidalla décide de rentrer à Nouakchott. L'aéroport fermé est

(1) La France avait fourni un avion au président Ould Haidalla, réticent, pour qu'il puisse se rendre à Bujumbura. Ce geste qui survenait alors que le responsable de la gendarmerie se trouvait éloigné de Nouakchott, — ainsi d'ailleurs que les épouses des principaux diplomates français —, et après la récente visite en Mauritanie du général Jeannou Lacaze, chef d'état-major français, avait laissé soupçonner que Paris n'allait pas être surpris des événements survenus le 12 décembre.

ouvert pour laisser atterrir l'avion présidentiel. Le chef de l'Etat destitué est immédiatement appréhendé par les militaires qui l'emmènent en résidence surveillée aux alentours de la capitale.

L'auteur du putsch est le chef d'état-major, le colonel Maaouya Ould Ahmed Taya, premier ministre du président Ould Haidalla du 25 avril 1981 au 8 mars 1984, date à laquelle le poste fut supprimé. A l'origine du conflit entre les deux hommes, la décision du président Ould Haidalla de reconnaître la RASD, contre l'avis même de son premier ministre et d'une majorité de militaires du Conseil Militaire de Salut National (CMSN).

Il est une fois encore évident, en cette fin de l'année 1984, que la Mauritanie, pays désertique de deux millions d'habitants, ne s'est pas remise du conflit du Sahara occidental. Nouakchott avait tenté d'en sortir en signant à Alger, avec le Front POLISARIO, le 5 août 1979, un « accord de paix définitive » (2). Depuis, pour les Sahraouis, la Mauritanie est considérée, de fait, comme un sanctuaire. Le Maroc et l'Algérie veulent, chacun de son côté, entraîner Nouakchott dans leur camp et s'en faire un allié dans le conflit. Les deux capitales, pour y parvenir, ne se privent pas de jouer sur les différents clans qui se partagent le pouvoir mauritanien.

A la fin de l'année 1983, déjà à deux reprises, le président Ould Haidalla avait déclaré que son pays reconnaîtrait la RASD si le Maroc ne consentait pas à appliquer les résolutions adoptées au XIX^e sommet de l'OUA à Addis-Abeba, en juin 1983. L'organisation panafricaine, à l'instigation du président sénégalais, M. Abdou Diouf et du chef de l'Etat mauritanien, avait demandé l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et le Front POLISARIO. Le chef de l'Etat mauritanien, par affinité familiale — il est originaire par sa mère d'une tribu Laaroussi installée au Sahara occidental — mais aussi par conviction, estime qu'un Etat sahraoui indépendant est une garantie pour la survie de son pays.

Deux raisons soutiennent cette conviction. L'une est la méfiance qui persiste à l'égard des thèses expansionnistes de certains nationalistes marocains. Les Mauritaniens n'oublient pas que Rabat n'a officiellement reconnu l'indépendance de leur pays qu'en 1970. Dans cette optique, un Etat sahraoui indépendant constituerait un bouclier de protection contre d'éventuelles visées expansionnistes marocaines. La seconde raison vient de la crainte que si un accord entre Rabat et Alger intervient pour résoudre le problème du Sahara occidental, il ne se fasse au détriment de la Mauritanie.

Aussi, le 27 février 1984, jour du 8^e anniversaire de la proclamation de la RASD, le président Ould Haidalla, poussé par les éléments pro-sahraouis du gouvernement et de son entourage franchit le Rubicon. Sans se soucier de l'avis défavorable que lui opposent son Premier ministre et la majorité des vingt-quatre

(2) Par cet accord dont les termes sont d'abord restés secrets, les Mauritaniens promettaient au Front POLISARIO de leur remettre au bout de six mois, soit en février 1980, le Tiris el-Gharbia. Cette partie méridionale du Sahara occidental était administrée par Nouakchott depuis l'accord de Madrid. De son côté, le Front POLISARIO déclarait « qu'il n'a pas et n'aurait pas de revendications territoriales ou autres sur la Mauritanie. En fait, dès la signature de l'accord, prenant Mauritaniens et Sahraouis de vitesse, l'armée marocaine a envahi Dakhla et pris possession du Tiris el-Gharbia.

militaires du CMSN, le chef de l'Etat reconnaît la république sahraouie. Les adversaires de cette décision estiment que la Mauritanie ayant à affronter de nombreuses difficultés économiques et étant, par ailleurs, partagée sur cette question, il ne semble pas nécessaire, en reconnaissant la RASD, d'entrer en conflit avec le puissant voisin marocain. Déjà, en décembre 1983, en décidant de construire au Sahara un troisième « mur de défense », Rabat a mis Nouakchott dans l'embarras. En effet, cette fortification longue de 300 kms englobe Amgala, bourgade abandonnée du Sahara occidental à une quinzaine de kilomètres au nord de la frontière mauritanienne. Puisque le « mur » construit par l'armée marocaine longe en cet endroit la frontière, il est désormais indispensable aux maquisards sahraouis qui veulent atteindre Dakhla, dans la partie méridionale du Sahara occidental, de traverser par le territoire mauritanien. Pour certains, c'est cette décision marocaine visant à impliquer la Mauritanie dans le conflit alors que nul n'ignore que l'armée mauritanienne est incapable de contrôler ses frontières, qui aurait pu inciter le président Ould Haidalla à abandonner sa position officielle de neutralité.

Quoi qu'il en soit, cette décision est à l'origine d'un profond malaise dans la société mauritanienne et au sein de l'équipe au pouvoir (3). Pourtant, loyal et discipliné, le Premier ministre, le colonel Ould Taya se refuse à faire connaître publiquement son désaccord. Cependant, le 8 mars suivant, le chef de l'Etat remanie pour la troisième fois en six mois le gouvernement. Le poste de Premier ministre est supprimé. Le colonel Maaouya Ould Si Ahmed Taya redevient chef d'état-major (4). Lors de ce remaniement, le président Ould Haidalla s'octroie les portefeuilles de Premier ministre et de ministre de la Défense. Il abandonne le ministère de la Pêche qu'il s'était attribué lors du remaniement ministériel de septembre 1983 et nomme le capitaine Mohamed Lamine Ould N'Diayane à la tête de ce département ministériel si important pour l'économie mauritanienne. Le colonel Ahmedou Ould Abdallah, ministre de l'Intérieur et le lieutenant-colonel Amadou Babaly, ministre des Mines et de l'Industrie sont aussi limogés. Le chef de cabinet du Premier ministre sortant, M. Loulel Ould Weddad reçoit le portefeuille du Développement rural.

Les craintes des détracteurs de la politique extérieure hasardeuse du président Ould Haidalla se vérifient au cours de l'été. Le 13 puis le 19 juillet, les maquisards sahraouis lancent deux attaques dans la région de Dakhla. Le Maroc a déjà achevé son troisième « mur » qui, allant de Zag à Amgala, boucle la frontière mauritano-saharienne. Le roi Hassan II lance donc un avertissement à Nouakchott : « Les assaillants sont venus du territoire mauritanien » affirme-t-il. S'il précise avoir, pour cette fois, ordonné à ses troupes « de ne pas poursuivre l'ennemi au-delà des frontières du pays », il dit aussi : « nous savons que vous êtes maîtres chez vous et les infiltrations qui se font à partir du

(3) En mars des manifestations se dérouleront dans plusieurs villes du pays pour protester contre la reconnaissance de la RASD. Selon Amnesty International, ces manifestations entraîneront l'arrestation de 50 à 200 personnes.

(4) Il semble alors que de nombreux cadres civils et militaires auraient demandé au colonel Ould Taya de prendre le pouvoir dans le but de « moraliser la vie publique et de rétablir le crédit de l'Etat », cf. *Le Monde* du 10 mars 1984.

territoire mauritanien ne peuvent être ignorées de votre gouvernement ». Cette menace à peine voilée du souverain marocain inquiète la Mauritanie et ses alliés. Le président Ould Haidalla y répond le 22 juillet en déclarant : « Nous sommes définitivement et irrésistiblement sortis de la guerre au Sahara occidental ». Il nie par ailleurs énergiquement que son pays serve de base arrière aux maquisards. De son côté, l'Algérie profite de l'incident pour montrer sa solidarité avec son allié mauritanien. M. Taleb Ibrahim, ministre algérien des Affaires étrangères effectue une visite éclair à Nouakchott le 23 juillet pour y remettre un message du président algérien. Le même jour, *El Moudjahid*, le quotidien officieux algérien laisse entendre que l'Algérie ne saurait rester indifférente au sort de la Mauritanie si le Maroc mettait ses menaces à exécution. Cette crainte est suffisamment sérieuse pour que le 24 juillet, M. Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe se rende à Rabat puis à Nouakchott pour tenter de réconcilier les deux pays. Quand dix jours plus tard, les 24 et 25 juillet, le Front POLISARIO lance deux nouvelles attaques à Amgala, dans la région d'Amgala, faisant « une dizaine de tués et plusieurs blessés dans les rangs marocains » selon le communiqué du Front, la tension atteint son comble.

La situation est d'autant plus préoccupante que Sahraouis et Marocains font monter les enchères. A Paris, le ministre des Affaires étrangères de la RASD déclare que « l'élargissement de la guerre à l'ensemble de la région est inévitable ». Le 13 août, le roi Hassan II et le colonel Kadhafi signent, de leur côté, à Oujda, un traité d'union arabo-africaine entre leurs deux pays. Cette union a priori contre nature qui lie désormais le royaume chérifien et la jamahiriya libyenne répond au traité de fraternité et de concorde signé le 19 mars 1983 entre l'Algérie et la Tunisie, et auquel la Mauritanie a adhéré le 13 décembre suivant. L'union marque en outre l'abandon officiel par la Libye de son soutien politique et militaire au Front POLISARIO et à la RASD. Le Maroc est alors en position de force. A Alger, l'accord d'Oujda inquiète. L'Algérie se sent prise dans un étau entre ses voisins marocain et libyen aujourd'hui réconciliés.

Paris de son côté s'alarme. Les 11 et 12 août, le conseiller de François Mitterrand pour les affaires africaines, M. Guy Penne, séjourne à Nouakchott. Il annonce au président Ould Haidalla que la France se propose d'accroître son aide militaire à la Mauritanie, quoique l'accord de défense liant les deux pays ait été dénoncé par le président Haidalla lui-même peu après son arrivée au pouvoir et remplacé par une convention de coopération militaire moins contraignante. Concrètement, à la fin 1984, près de quatre-vingt officiers et sous-officiers français, dont certains sont des médecins militaires, servent sous l'uniforme mauritanien et assurent des missions de formation et d'encadrement dans les différentes armes. Parallèlement à ce renforcement de l'aide militaire française, Paris met en garde son partenaire marocain. A la fin du mois d'août, le chef de l'Etat français se rend à Ifrane où séjourne le roi Hassan II. Cette visite est officiellement privée. François Mitterrand profite de ses entretiens avec le roi pour lui rappeler que la France se porte garante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Mauritanie. Ces différentes initiatives vont suffire, semble-t-il, à faire baisser la tension entre les deux pays.

Pourtant, le soutien apporté par Paris à la Mauritanie ne doit pas masquer l'inquiétude — et même l'irritation — de la France à l'égard du changement de la politique suivie par Nouakchott à la suite de l'abandon de sa position officielle de neutralité sur la question saharienne. Depuis l'indépendance de l'ancienne colonie française, les gouvernements qui se sont succédé à Paris ont toujours souhaité — et favorisé — une Mauritanie qui garde ses distances tant à l'égard d'Alger que de Rabat. Aussi le putsch du 12 décembre n'est-il pas vu d'un mauvais œil. D'ailleurs, le fait qu'il ait été précédé de la visite à Nouakchott du chef de l'état-major français, le général Jeannou Lacaze, incite certains à penser, en particulier à Alger, que la France, dont les officiers sont présents jusque dans l'état-major mauritanien ne pouvait pas ne pas être au courant (5).

Pourtant le coup d'Etat du 12 décembre n'entraîne aucun bouleversement immédiat de la politique extérieure mauritanienne. Officier intègre et compétent, indépendant à l'égard des différents courants d'opinion qui se partagent la Mauritanie, le nouveau chef de l'Etat a un objectif : ramener le calme dans les esprits. Pour ce faire, une priorité : retrouver une politique de neutralité entre Rabat et Alger, mais sans bouleversement ni déclarations fracassantes. Car les nouvelles autorités n'ont ni l'envie, ni les moyens de se dispenser de ménager leurs deux puissants voisins. Aussi, dans sa première déclaration, le 13 décembre, le CMSN déclare-t-il que la Mauritanie ne reviendra pas sur la reconnaissance de la RASD mais « souhaite qu'une solution négociée puisse être trouvée en vue de ramener la paix et la concorde dont notre sous-région a tant besoin ».

Si les auteurs du coup d'Etat n'entendent pas, officiellement du moins, prendre le contre-pied de la politique soutenue par le régime renversé, leur arrivée au pouvoir est regardée avec satisfaction à Rabat, crainte à Alger. Ainsi la Libye, alliée du Maroc et en délicatesse avec Nouakchott les mois précédents, est le premier pays, dès le 13 décembre, à reconnaître le nouveau régime. Par contre, ce même jour, alors que l'aéroport est officiellement fermé, le secrétaire général du ministère algérien de la Défense, le général Benyelles arrive dans la capitale mauritanienne. Alger, premier partenaire économique de la Mauritanie n'est pas dépourvue de moyens de pression. Certaines sources estiment que le général Benyelles n'est pas étranger à la publication du communiqué du CMSN affirmant la poursuite de la politique mauritanienne à l'égard de la RASD publié dès son départ.

Dès le 13 décembre, le nouveau chef de l'Etat remanie son gouvernement. En fait, la moitié des ministres sont reconduits dans leurs fonctions, à l'exception du ministre des Affaires étrangères, le lieutenant-colonel Ould Minnih qui reçoit le portefeuille de la Justice. Il est remplacé par le commandant Ould Babamine. Le colonel Ould Maaouya Ould Taya, comme son prédécesseur, cumule les fonctions de Président, Premier ministre et ministre de la Défense. Deux

(5) Selon certaines sources le coup d'Etat du colonel Maaouya Ould Taya devait éviter un putsch de la part d'éléments ouvertement pro-marocains soutenus par des opposants de l'extérieur.

Le 28 mai précédent avait été créé à Paris l'Organisation des nationalistes mauritaniens (ONAM) par un ancien officier, Khatri Ould Die, qui estime que le Sahara occidental est marocain. Le siège de l'ONAM est à Dakar.

semaines plus tard, le 1^{er} janvier 1985, le chef de l'Etat révoquera son ministre des Affaires étrangères qui s'était déjà rendu à Alger et à Tunis les 23 et 24 décembre, et confiera à nouveau la diplomatie mauritanienne au lieutenant-colonel Ould Minnih, qui entretient d'excellentes relations avec les responsables algériens. Le ministre de la Justice alors vacant est confié à un civil, M. Mahfo Ould Marabat. Auparavant, le 22 décembre, le président Ould Taya avait reçu M. Mahmoud Ould Saleck, ministre de l'Information de la RASD.

II. — LES TENTATIONS AUTORITAIRES DU RÉGIME ET LA CRISE ECONOMIQUE QUI SE DÉVELOPPE SUR FOND DE SCANDALES FINANCIERS FAVORISENT LA MONTÉE DES MÉCONTENTEMENTS

En arrivant au pouvoir en 1979, le colonel Ould Haidalla avait suscité l'espoir. Ce militaire autoritaire mais nationaliste avait promis de ramener la paix (signature de l'accord d'Alger du 5 août) et de sortir le pays du marasme économique. Dès les premiers mois de sa présidence, il s'était attaqué au délicat problème linguistique qui divise Maures et Négro-africains, et pour calmer les esprits avait entrepris une réforme prévoyant que le poolar, le soninké et le wolof deviendraient, au même titre que l'arabe, des langues nationales et seraient enseignés dans les écoles. En juillet 1980, il prenait aussi un décret visant à abolir l'esclavage (6).

Pourtant, en 1984, l'usure du pouvoir commence à se faire sentir. L'orientation de plus en plus pro-algérienne du président, son entourage dont l'honnêteté est parfois contestée, son autoritarisme cassant sont l'objet d'une contestation grandissante. De nombreux Mauritaniens le soupçonnent de vouloir, pour asseoir définitivement son pouvoir, transformer en parti unique, les « structures d'éducation de masse » (SEM) dont la mise en place a été achevée en mai 1983.

Devant ce désenchantement d'une partie des Mauritaniens, désenchantement accru par les difficultés économiques, le pouvoir laisse paraître des tentations autoritaires. Dans les premiers mois de l'année, les arrestations se multiplient, en particulier dans les milieux considérés comme « pro-libyens ». Ainsi, le 26 mars, à l'issue de plusieurs semaines d'agitation scolaire, une dizaine de personnes sont arrêtées. Parmi elles, M. Khoury Ould M'Heitty, secrétaire général de l'Union générale des Travailleurs de Mauritanie (UGTM). Il est soupçonné d'appartenir à une organisation clandestine « œuvrant au service de pays étrangers, dont la Libye, en vue de destabiliser le régime ». Le 17 avril, les autorités accusent nommément Tripoli de fomenter des troubles et l'UGTM désavoue publiquement son ex-secrétaire général (7). La méfiance vis à vis des

(6) Lors d'une mission effectuée en Mauritanie en janvier 1984, le représentant de la sous-commission des Droits de l'homme de l'ONU, affirme que depuis 1981, entre « 200 000 et 300 000 esclaves ont été affranchis ».

(7) Le 20 novembre 1984, Khoury Ould M'Heitty, Hamoud Ould Abby, ex-président de l'Union nationale des étudiants, Cheikh Ould Bekai, directeur de l'Agence mauritanienne de presse sont relâchés en compagnie de trois autres personnes arrêtées en mars.

personnes ayant des sympathies pro-libyennes est telle que le 24 avril, M. Ahmed Baba Miské, ancien ambassadeur de la Mauritanie à l'ONU, puis porte-parole du Front POLISARIO dont il est aussi l'idéologue avant de rompre avec le Front, se fait arrêter — pour la troisième fois — à son arrivée à Nouakchott. Ce même mois, — c'est la première fois en Mauritanie — un détenu politique, M. Sidi Mohamed Ould Labatt, ingénieur, succombe à la suite des sévices qui lui sont infligés en prison. La situation inquiète Amnesty International qui, le 5 juin, lance un appel aux autorités leur demandant d'« empêcher la torture des prisonniers ». Cependant, deux jours auparavant, à l'occasion du Ramadan, le chef de l'Etat avait annoncé une remise de peine à l'égard de l'ensemble des prisonniers de droit commun à l'exception de ceux condamnés pour crimes de sang ou détournements de deniers publics. Puis, le 10 juillet suivant, à l'occasion du sixième anniversaire de l'arrivée au pouvoir des militaires, 30 personnes condamnées depuis 1978 pour différentes tentatives de coups d'Etat ou pour complot, bénéficient à leur tour de remises de peine (8).

En cette année 1984, l'atmosphère est aussi empoisonnée par différents scandales financiers alors que le pays se débat dans des problèmes économiques insolubles aggravés par la persistance de la sécheresse. Ainsi le scandale de la Banque internationale pour la Mauritanie (BIMA). Son directeur l'a ruinée (7 milliards d'ouguiyas de dette) en accordant de généreux emprunts, jamais remboursés, obtenus grâce à des appuis en « haut lieu » pour construire un soi-disant « Palais du Peuple ». Les fonds ont disparu et M. Ahmed Ould Mogueya, trainé en justice va être condamné mais bénéficiera d'un « arrangement » après que le chef du cabinet militaire du président ait été nommé président de la Cour spéciale de Justice... Ces malversations ne sont pas les seules. L'aide alimentaire est l'objet de détournements dans lesquels serait impliqué le numéro un de l'agence. Quand au secteur de la pêche, la nouvelle politique mise en place ne donne pas tous les résultats espérés compte tenu de l'importance de la corruption et de la fraude impliquant des hommes d'affaires mauritaniens, mais aussi des hauts fonctionnaires liés à des sociétés étrangères basées aux Canaries.

Ces pratiques indélicates qui bénéficient parfois de complaisances dans l'entourage du chef de l'Etat même, sont aussi une des raisons des divergences apparues entre le Président et son Premier ministre. Cette corruption est d'autant plus mal vue des Mauritaniens que 80 % de la population, autrefois nomade, se « clochardise » à la périphérie des villes et des bourgades. Sur les 1,8 millions de Mauritaniens, près du tiers d'entre eux vivent dans la capitale et ses environs.

Il est évident que la santé économique et financière du pays est mauvaise. Fin 1984, la dette extérieure du pays atteint 1 700 millions de dollars, soit 240 % du PIB (9). Le service de la dette dépasse 36 % des recettes d'exportation. En fait, les responsables mauritaniens sont incapables de l'honorer, et à la fin de l'année, les pays dépasse les 100 millions de dollars d'arriérés de paiements, tandis que

(8) Par décret présidentiel, les condamnations à perpétuité sont ramenées à des peines d'internement de vingt ans, et les peines de prison à temps sont réduites de deux ans.

(9) La dette atteint le niveau exceptionnel de 1 000 dollars per capita.

ses réserves en devises ont baissé pour l'année, de 100 millions de dollars, soit l'équivalent de deux mois d'importations.

Les raisons de ce marasme économique sont principalement de trois ordres : la chute des cours du minerai de fer, les conséquences de la sécheresse sur une économie rurale qui faisait vivre autrefois 90 % de la population, le choix de grands projets d'investissement à forte intensité de capital mais totalement inappropriés à la situation mauritanienne.

La vente du minerai de fer a été vers le milieu des années 70 le principal facteur de la croissance économique du pays et sa principale source de devises. La guerre du Sahara a fait régulièrement baisser la production du minerai, et ceci jusqu'en 1983. Elle n'était plus alors que de 65 % de la production de 1973. En 1984, avec 9,5 millions de tonnes de minerai exportés, la Mauritanie a retrouvé son niveau passé. Cependant, les cours mondiaux qui ont baissé de 20 % depuis 1980, ne lui permettent plus d'assurer sa survie financière.

Le 12 juillet à Zouérate, le lieutenant-colonel Ould Haidalla inaugure les installations industrielles qui vont permettre de traiter le minerai de fer des Guelbs. Ce gisement, situé à une trentaine de kilomètres au nord de Zouérate doit prendre le relais des riches mines de Kédia, exploitées depuis vingt-deux ans et qui seront épuisées dans une dizaine d'années. D'un coût total de 351 millions de dollars, les Guelbs vont permettre à la Société nationale industrielle et minière (SNIM) de maintenir sa capacité de production annuelle à 12 millions de tonnes. Pourtant, si les réserves estimées des Guelbs voisinent les 400 millions de tonnes, la teneur en fer du minerai extrait est bien inférieure à celle des gisements de Kédia (40 % contre 65 %). Il a donc fallu concevoir une vaste installation d'enrichissement pour obtenir un minerai concentré comparable à celui que la Mauritanie avait l'habitude de fournir à ses clients européens ou japonais. Il est évident que la Mauritanie seule ne pouvait assurer un tel investissement. Elle a donc fait appel à la solidarité des investisseurs arabes (les pays comme Abu-Dhabi, l'Arabie Saoudite, le Koweït, les institutions financières arabes), et aux prêts de la Banque mondiale (60 millions de dollars), de la Banque européenne d'investissement (25 millions), de la CCCE (30 millions) et de diverses entreprises et banques françaises.

Traditionnellement, la Mauritanie était un pays à économie rurale. L'agriculture et l'élevage qui contribuaient pour plus de 40 % au PIB dans les années 1960 (10) n'ont plus représenté que 20 % en 1984. La sécheresse a réduit le cheptel d'un tiers; la production céréalière a chuté de 120 000 à 20 000 tonnes pour la même période. En 1984, l'élevage qui était autrefois une source majeure de croissance, ne constitue plus que 18 % du PIB, alors que le secteur agricole, compte tenu de sa faible productivité représente moins de 3 % de ce même PIB. En effet, malgré d'importants investissements, la Mauritanie, en 1984, ne compte que 8 200 hectares de terres irriguées. La recrudescence de la sécheresse en 1984 a fait naître la famine dans différentes régions du pays. Malgré une importante

(10) Ces données statistiques sont tirées du document préparé par les Mauritaniens à l'intention du « Groupe consultatif pour la Mauritanie » qui s'est réuni à Paris les 26 et 27 novembre 1985.

aide alimentaire venue de l'extérieur, le nombre des morts a été relativement élevé, et l'exode rural s'est partout accéléré entraînant une plus grande paupérisation des populations rurales.

En fait, la seule lueur d'espoir dans ce pays désertique reste le développement de la pêche (11). De 1979 à 1984, ce secteur a fait des progrès spectaculaires, puisque les exportations de poissons sont passées de 16 000 à 263 000 tonnes, soit l'équivalent de 50 % des exportations mauritaniennes en valeur (12). Pourtant, ces chiffres ne doivent pas faire oublier que ce secteur fort mal géré a donné lieu à une incroyable gabegie. Les eaux mauritaniennes, qui sont parmi les plus poissonneuses du monde, sont pillées par les chalutiers soviétiques, coréens, cubains, entre autres, auxquels les Mauritaniens sont dans l'incapacité de faire payer des redevances. La pêche pourrait, pourtant, assurer le bien-être, à elle seule, de la faible population mauritanienne.



Si les dirigeants de Nouakchott ne peuvent maîtriser la sécheresse ou être rendus responsables de la désertification de leur territoire, la mauvaise gestion, l'administration tentaculaire et les choix désastreux des investissements passés (raffinerie de pétrole, raffinerie de sucre, industrie du cuivre, aciérie) qui se sont avérés être de coûteux « éléphants blancs », sont de leur responsabilité. A la fin de l'année 1984, les responsables, en particulier au lendemain du changement de régime, ont semblé vouloir se ressaisir et ont entrepris de revoir la politique économique gouvernementale dans le but de relancer la croissance et de renouer des liens avec la communauté internationale sans l'aide de laquelle la Mauritanie ne peut faire face au paiement de sa dette.

Cette volonté de renouveau est également affichée au plan intérieur. Les 17 et 19 décembre, soit une semaine après le coup d'État, le nouveau leader mauritanien fait libérer 32 puis 132 détenus politiques. Deux jours plus tard, il annonce une amnistie générale pour tous les condamnés politiques, y compris ceux qui vivent en exil. Les anciens présidents de la république renversés sont au nombre des amnistiés, et le colonel Maaouya prévoit de leur établir un statut particulier. Le 22 décembre, à Nouakchott, plusieurs centaines de personnes organisent une marche de soutien à cette décision d'amnistie générale. Dans ce pays qui a tant souffert, où près des deux-tiers de la population a acquis au fil des années une mentalité d'assistés (13), l'espoir renaît, faiblement certes, qu'enfin, quelque chose pourrait changer.

Mireille DUTEIL

(11) En mai, les Mauritaniens ont aussi découvert un premier gisement de phosphates dont les réserves sont estimées à 95 millions de tonnes.

(12) En 1979, 90 % du total des exportations de marchandises était constitué par le minerai de fer; en 1984, il ne représente plus que 49 % des exportations.

(13) La scolarisation ne touche que 33 % des enfants.

ANNEXES

I — Chronologie 1984

FÉVRIER

- 27 — Le président Mohamed Khouna Ould Haidalla annonce la reconnaissance par la Mauritanie de la RASD.

MARS

- 8 — Remaniement ministériel. Le président Mohamed Khouna Ould Haidalla assume désormais les fonctions de Premier ministre et ministre de la Défense exercées depuis le 25.4.81 par le colonel Maaouya Ould Si Ahmed Taya. Celui-ci retrouve le poste de chef d'état-major qu'il occupait auparavant. Le président Ould Haidalla abandonne le ministère de la pêche qu'il confie au capitaine Mohamed Lamine Ould N'Diayane.
- 26 — Arrestation d'une dizaine de personnes accusées d'appartenir à une organisation clandestine « œuvrant au service de l'étranger », dont celle de M. El Khoury Ould M'Heitty, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Mauritanie.

AVRIL

- 17 — Les autorités mauritaniennes accusent la Libye de fomenter des troubles.
- 24 — Arrestation à son arrivée à Nouakchott d'Ahmed Baba Miské, ex-ambassadeur de la Mauritanie à l'ONU puis porte-parole du Front POLISARIO.

MAI

- 28 — Création à Paris de l'Organisation des nationalistes mauritaniens par Khatri Ould Die, ex-officier. Le siège de l'ONAM est à Dakar.
- courant mai* — Nombreuses arrestations de journalistes, enseignants, anciens gouverneurs régionaux, élèves-officiers soupçonnés de sympathie pro-libyenne.

JUIN

- 1-3 — Visite à Nouakchott du vice-premier ministre chinois, M. Li Peng.
- 3 — A l'occasion du Ramadhan, le chef de l'Etat accorde une remise de peine à tous les prisonniers de droit commun, sauf à ceux qui sont condamnés pour crime de sang et détournement de deniers publics.
- 5 — Appel d'Amnesty international aux autorités mauritaniennes leur demandant « d'empêcher la torture des prisonniers ».

JUILLET

- 10 — A l'occasion du sixième anniversaire de l'arrivée au pouvoir des militaires, le chef de l'Etat lance un appel à la mobilisation de la population. A cette occasion, les peines de prison d'une trentaine de personnes condamnées pour tentatives de coup d'Etat ou atteintes contre la sécurité de l'Etat sont réduites.
- 6-10 — Visite en Chine du ministre mauritanien des Affaires étrangères. Signature d'un accord créant un comité mixte mauritano-chinois pour l'économie et le commerce.
- 12 — Le président Ould Haidalla inaugure les nouvelles installations industrielles de la mine de fer des Guelbs.
- 16 — Le conseil des ministres approuve un nouveau code d'état-civil tenant compte des prescriptions de la *Charia*.
- 17-20 — Visite à Nouakchott de Christian Nucci, secrétaire d'Etat français à la Coopération.
- 19 — Après les attaques du Front POLISARIO dans la région de Dakhla au Sahara occidental, le roi Hassan II envoie un message au président Ould Haidalla et met sévèrement en garde la Mauritanie.
- 23 — Le ministre algérien des Affaires étrangères, M. Taleb Ibrahimy arrive à Nouakchott à la suite de la mise en garde marocaine. Il apporte un message du président Chadli Benjedid au président Ould Haidalla.
- 24 — M. Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe reçoit les représentants du Maroc et de la Mauritanie auprès de la Ligue et propose d'entreprendre des démarches pour rétablir la « concorde » entre les deux capitales.
- 24-25 — Attaques du Front POLISARIO près d'Angala.

AOUT

- 5 — Signature d'un accord de coopération scientifique et technique pour 1984 et 1985 entre la Mauritanie et l'URSS.
- 11-12 — Visite de Guy Penne, conseiller de François Mitterrand, à Nouakchott.
- 24 — La Mauritanie envoie un émissaire, M. Abdelaziz Ould Ahmed, à Tunis (24) puis à Alger (26).
- 26 — Le premier ministre de la RASD, Mahfoud Ali Beidah se rend à Nouakchott.

SEPTEMBRE

- 15-16 — Réunion à Nouakchott des chefs d'Etat du Mali, de l'Algérie et de la Mauritanie.
- 21 — Des pluies tombées pour la première fois depuis dix ans dans la région d'Adrar font de nombreuses victimes.
- 29 — Christian Nucci, secrétaire d'Etat français à la Coopération, en escale technique à Nouakchott promet une aide française aux sinistrés. Les Etats-Unis, l'Espagne, l'Algérie, l'Arabie Saoudite envoient des secours.
- 30 — La Libye annonce officiellement qu'elle ferme son ambassade à Nouakchott.

OCTOBRE

- 26 — Le ministre algérien de l'Intérieur, M. Mohamed Hadj Yala, signe à Nouakchott un document définissant les modalités pratiques de bornage de la frontière entre les deux pays.

NOVEMBRE

- 20 — Mise en liberté provisoire de six personnes, arrêtées en mars pour activités pro-libyennes.

DECEMBRE

- 12 — Alors que le président Ould Haidalla est au Burundi pour assister au sommet franco-africain, le colonel Maaouya Ould Sid Ahmed Taya, chef d'état-major et ancien premier ministre, s'empare du pouvoir. Le couvre-feu est décrété, l'aéroport fermé.
- 13 — L'ex-président Haidalla qui a voulu rentrer à Nouakchott est arrêté. Le secrétaire général du ministère algérien de la Défense, le général Benyelles, effectue une visite éclair à Nouakchott. Un remaniement ministériel reconduit la moitié du gouvernement précédent. Le colonel Ould Taya est nommé président et ministre de la Défense. La Libye reconnaît le nouveau gouvernement.
- 14 — Le couvre-feu est levé. Le CMSN annonce qu'il ne reviendra pas sur la reconnaissance de la RASD par la Mauritanie.
- 17-19 — Libération de 32 puis 132 détenus politiques, dont Ahmed Baba Miské.
- 21 — Amnistie générale pour tous les condamnés politiques, y compris pour ceux vivant en exil, dont les anciens présidents.
- 22 — Le nouveau chef de l'Etat reçoit M. Mohamed Ould Saleck, ministre de l'Information de la RASD.
- 23-24 — Le commandant Ould Babamine, ministre des Affaires étrangères se rend à Alger puis à Tunis.

II — Documents

1/ REMANIEMENT MINISTÉRIEL DU 8 MARS 1984

Chef de l'Etat, président du Comité militaire de salut national, Premier ministre, ministre de la Défense : lieutenant-colonel Khouna OULD HAIDALLA;

Ministre conseiller à la présidence : colonel Ahmed MAHMOUD OULD EL HOUSSEIN;

Secrétaire général de la présidence : Mohamed OULD AMAR;

Affaires étrangères et coopération : lieutenant-colonel Ahmed OULD MINNIH;

Intérieur : lieutenant-colonel Yall ABDOULAYE;

Justice et orientation islamique : colonel Cheikh OULD BOIDA;

Finances et commerce : Sidi OULD AHMED DEYA;

Plan et aménagement du territoire : Ahmed OULD ZEIN;

Pêches et économie maritime : capitaine Mohamed LEMINE OULD N'DIAYANE;

Mines et énergie : Me Diabira MAROUFA;

Développement rural : docteur Louleid OULD WEDDAD;

Équipement et transports : lieutenant-colonel Gabriel CIMPER;

Énergie et hydraulique : Mohamed FADEL OULD DAH;

Éducation nationale : Hasni OULD DIDI;

Enseignement supérieur, formation des cadres et fonction publique : lieutenant-colonel Athie HAMATH;

Travail, santé et affaires sociales : commandant Mohamed MAHMOUD OULD DEIH;
Culture, jeunesse et sports : Ba MAHMOUD;
Information et télécommunications : Dr Mohamed SALEM OULD ZEIN;
Vice-ministre de l'Intérieur : N'Gam LIRWANE;
Vice-ministre des Affaires étrangères et de la coopération : Ahmed OULD GHNAHALLAH.

2/ REMANIEMENT MINISTÉRIEL DU 13 DÉCEMBRE 1984

Chef de l'Etat, Premier ministre, ministre de la Défense, président du CMSN : le colonel Maaouya OULD SID AHMED TAYA.
Ministre des Affaires étrangères : commandant Cheikh SID AHMED OULD BABAMINE. (ancien secrétaire permanent du CMSN);
Ministre de la Justice : lieutenant-colonel Ahmed OULD MINNIH (ancien ministre des Affaires étrangères);
Ministre de l'Intérieur : lieutenant-colonel Djibril OULD ABDALLAH (ancien ministre de l'Équipement);
Ministre des Finances : lieutenant-colonel Anna AMADOU BABALI
Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire : M. Tarkhit OULD SIDI;
Ministre des Pêches : M. Isselmou OULD BABA;
Ministre des Mines et de l'Industrie : commandant Mohamed MAHMOUD OULD DEIH (ancien ministre de la Santé);
Ministre de l'Équipement et des Transports : capitaine Mohamed LEMINE OULD N'DIAYANE (ancien ministre des Pêches);
Ministre de l'Éducation nationale : M. Hasni OULD DIDI;
Ministre de la Fonction publique : M. Camara ALI GUELADIO;
Ministre de l'Hydraulique : M. Mohamed FADEL OULD DAH;
Ministre du Développement rural : M. Messmoud OULD BELKAIR;
Ministre de la Santé publique : M. Djibo TAFSIROU;
Ministre de l'Information et télécommunications : M. Ahmed OULD GHNAHALLAH (ancien vice-ministre des Affaires étrangères);
Ministre de la Jeunesse et des sports : M. Ba MAHMOUD.